

ARMOIRIES DE LA VILLE D'YPRES

VII

YPRES. — LA HALLE AUX DRAPS. — PROSPÉRITÉ MERVEILLEUSE.
FÊTES ET RÉJOUISSANCES. — INSURRECTIONS ET MASSACRES



ORTONS de cette grande église Saint-Martin. Abandonnons les souvenirs évoqués par les luttes qu'elle abrita. Éloignons-nous du tombeau de Jansénius et de cette chaire de vérité, qui nous ont entraînés à l'examen de doctrines assurément ardues, et tâchons de trouver, dans les belles et nobles lignes de cette majestueuse église, quelques compensations aux aridités que nous venons de parcourir.

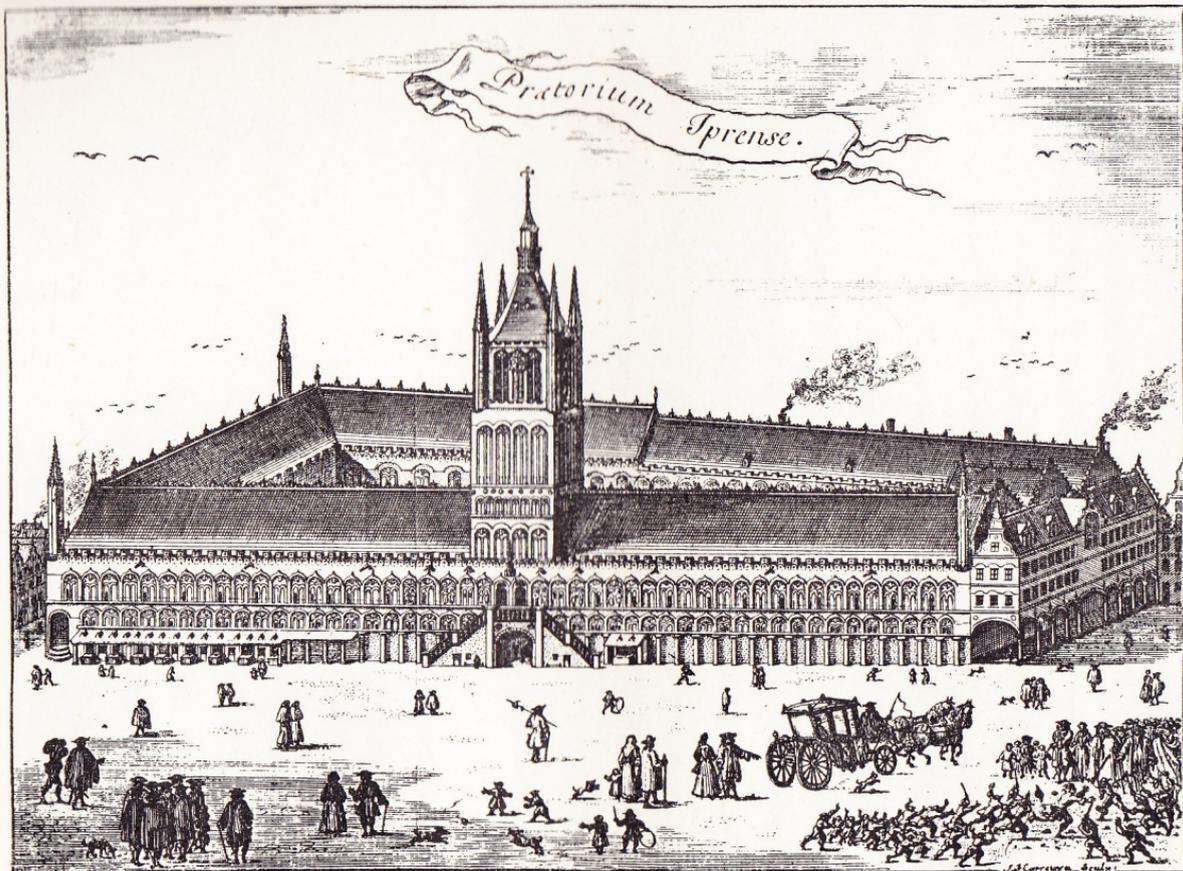
A l'extérieur, Saint-Martin est d'un grand caractère. La partie méridionale surtout, bien qu'elle ait été refaite en partie, est, grâce à sa magnifique rosace et à son porche superbe, un des plus riches morceaux d'architecture religieuse qui soient dans tout le pays. Mais, malgré cette façade, malgré le robuste clocher et le majestueux portail qui se dressent au pied de la nef, malgré le chœur isolé, élancé, d'une hardiesse singulière, dès qu'on est sur cette grande place, nue, déserte, sans bruit et sans passants, ce n'est plus l'église qu'on regarde, c'est cet autre monument, énorme lui aussi, majestueux, grandiose, austère, qui étale à vingt pas de là sa masse imposante et justement célèbre; c'est la halle aux Draps.

La halle d'Ypres est l'édifice civil le plus considérable de la Belgique et l'un des plus vastes, assurément, qui soient en Europe. Auprès de lui, les palais toscans, la *Signoria* de Florence elle-même, semblent petits. La halle d'Ypres les rappelle par plus d'un point toutefois, par ses lignes sobres, sévères, par son élégance robuste, mais elle les surpasse tous en grandeur et en majesté.

Le premier sentiment qu'on éprouve, en la voyant à cette place, est une sorte d'étonnement respectueux. On est tout surpris de trouver deux monuments si vastes aussi près l'un de l'autre. Leurs sombres murailles se dressent des deux côtés d'une place allongée, face à face, comme si elles voulaient se braver. Il semble qu'elles personnifient la lutte de l'autorité civile contre l'autorité religieuse, et jamais ce combat de deux principes opposés, entamé il y a sept siècles, à l'aurore des communes, ne s'est trouvé figuré d'une façon plus saisissante.

Mais ce n'est là qu'une première impression. Ce colosse de pierres ne tarde point, en effet, à évoquer d'autres sentiments. Avec ses cent fenêtres de façade et son gigantesque beffroi, il atteste une richesse immense, une prospérité inouïe, une puissance formidable, aujourd'hui disparues, et dont il ne reste plus que de muets souvenirs. Ypres, en effet, cette ville de troisième ordre, fut jadis la rivale des plus grandes cités. Elle fut l'égale de Gand et de Bruges, au temps où celles-ci régentaient le commerce du monde.

Malgré des commencements difficiles, car elle fut saccagée en 800 par les Normands, enlevée d'assaut en 1128 par Louis VI, prise en 1213 par Philippe-Auguste et brûlée par accident en 1240 et 1297, elle était, dès le XIV^e siècle, arrivée à un tel développement qu'au recensement de 1342 la ville et les faubourgs comptaient 200,000 habitants. Son enceinte était alors trois fois plus grande que de nos jours, et ses proportions, en ce temps, paraissaient tellement insolites qu'elle avait, depuis près d'un siècle, obtenu du pape Innocent IV la permission, pour ses meuniers, de moudre pendant les jours fériés, afin que ses habitants n'eussent point à souffrir du manque de farine.



YPRES : LES HALLES (fac-similé d'une ancienne estampe.)

Cette prospérité, elle la devait en partie aux terres qui l'environnent « le pays le meilleur et le plus fertile qui soit en Flandre flamingante », dit Guicciardini ; mais elle la devait surtout à « ses bons draps et à l'abondance des sarges, sargettes et autres telles denrées de bonne étoffe » qu'on tissait dans ses murs. Aussi, dès le XII^e siècle, voyons-nous ses bourgeois riches et considérés, en rapports constants et suivis, non seulement avec les peuples voisins, mais encore avec les souverains étrangers, et prêtant de l'argent à ces derniers, pour avoir le privilège exclusif de vendre leurs draps sur toute l'étendue de leurs royaumes.

Dès 1190, un marchand yprois, Hugo Oisel, avançait à Jean sans Terre une somme considérable pour s'assurer le marché anglais¹. En 1250, les bourgeois d'Ypres donnaient 8,000 besans d'or pour la rançon de Guillaume de Dampierre et Marguerite de Flandre, captifs chez les Sarrasins². En 1301 et 1309, par chartes spéciales, Philippe le Bel accordait des exemptions de péage et des privilèges particuliers aux fabricants yprois qui voulaient fréquenter les foires de France, et notamment celles de Champagne³. Dès 1296, ceux-ci avaient obtenu de la couronne d'Angleterre des faveurs toutes semblables, et, en 1327, les tisserands d'Ypres passaient avec elle un marché de 3,500 sacs de laine filée.

Ces relations commerciales, très étendues pour l'époque, s'expliquent aisément par l'usage, devenu général dans la plupart des États de l'Europe, des tissus de laine fabriqués dans la Flandre⁴. L'industrie avait d'abord fourni au commerce des objets d'exportation, et celui-ci, en lui rapportant des laines anglaises bien supérieures à celles du continent, allait assurer pendant plus d'un siècle la suprématie du tissage flamand.

1. M. W. Gaillard, *Messenger des sciences et arts de Gand* (1850).

2. Le besan d'or valait cinquante livres. Cette somme équivaldrait à plus d'un million de notre monnaie.

3. Ces chartes sont conservées aux archives d'Ypres.

4. Un écrivain anglais du XIII^e siècle, Mathieu de Westminster, atteste déjà ce fait.

Des capitaux considérables étaient engagés dans ces transactions. L'industriel enrichi se faisait banquier. Pendant deux cents ans ce fut à la foire d'Ypres que s'acquittèrent les engagements contractés aux marchés de Lille et de Thourout¹, et les marchands anglais, qui affluaient dans la ville, s'y livraient sans crainte à des opérations à long terme, à cause des règlements très sévères qui régissaient le commerce et l'industrie.

Dès le XIII^e siècle, en effet, ceux-ci se trouvaient, dans toute la juridiction d'Ypres, soumis à des *keuren*, ou arrêtés spéciaux, inspirés par une grande connaissance des affaires et un sérieux esprit d'équité. Au siècle suivant, toutes ces *keuren* réunies formèrent une sorte de code de commerce « pour le profit des échevins et bonnes gens », code fort complet, très intéressant et qu'on peut encore consulter avec fruit de nos jours². En outre, un curieux document qui nous a été conservé, le rôle du tribunal échevinal de 1280, nous montre, par les pénalités nombreuses qu'on y voit appliquées, que ces sages arrêtés n'étaient point transgressés impunément.

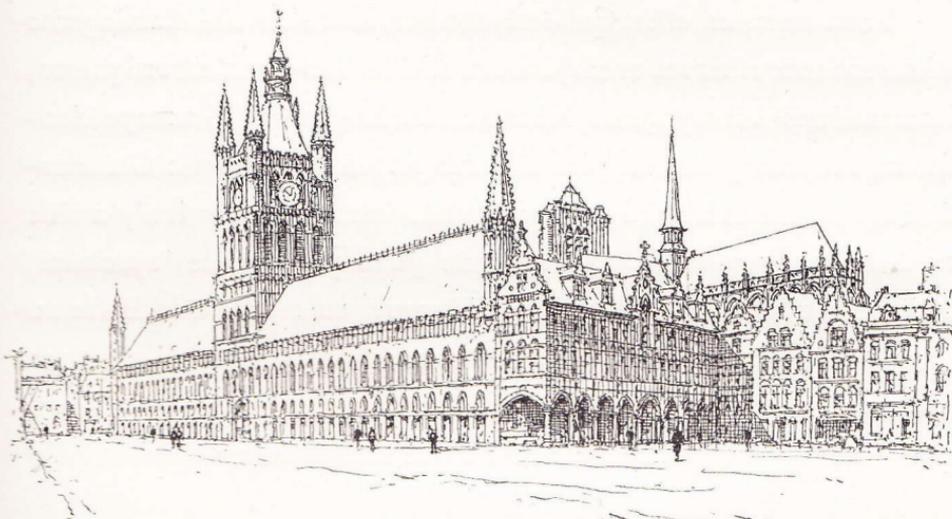
Nous y trouvons des marchands condamnés pour avoir attiré chez eux des acheteurs arrêtés devant l'étalage d'un confrère; d'autres pour avoir soustrait à l'examen des jurés un drap qui paraissait suspect; cinq teinturiers sont frappés d'amendes diverses pour avoir vendu du fil qu'on suppose dérobé aux tisserands qui les font travailler; un drapier est condamné à l'amende pour avoir étalé sa marchandise devant la boutique d'un concurrent, un boucher pour avoir livré à la consommation une vache et deux moutons de mauvaise qualité, des ouvriers pour avoir couru la ville après l'heure du couvre-feu. Une amende de trois livres est infligée à des jeunes gens qui sont sortis armés; deux amendes d'une livre sont prononcées contre des fabricants qui ont fait à leurs draps des lisières trop grandes; une autre de

1. A.-E. Gheldolf, *Histoire de la ville d'Ypres*.

2. Voir, aux archives de Lille, le IV^e cartulaire des archives de la Chambre des comptes. Voir également, dans l'ouvrage de M. Gheldolf, l'emprunt qu'il fait au *Livre de toutes les keuren*.

pareille somme est édictée pour lisière défectueuse; cinq foulons sont condamnés pour avoir « trop distendu le drap aux rames », afin de gagner en longueur « ce qui, au dire du juge, relâche et amollit l'étoffe et lui enlève les avantages du foulage ¹ ».

On comprend aisément quelles garanties les étrangers trouvaient dans une législation pareille, singulièrement avancée pour l'époque, et



YPRES : VUE DES HALLES, ÉTAT ACTUEL

sagement appliquée par des magistrats intègres. De leur côté, les magistrats, grâce à cette savante organisation, disposaient d'une influence considérable sur leurs concitoyens, et au dehors d'une puissance fort respectable. Leur autorité en effet s'appuyait sur une force armée de premier ordre pour le temps, recrutée parmi les *Gildes*. Les Métiers et Serments qui composaient ces *Gildes*, et dont plus tard nous aurons occasion d'étudier l'organisation, formaient des troupes exercées, solides devant l'ennemi, animées d'un grand patriotisme, un peu journalières peut-être, mais qui, défenseurs naturels de leur cité et du corps échevinal, donnaient à ce dernier un prestige exceptionnel. Aussi voyons-nous les magistrats d'Ypres traiter avec les comtes de Flandre

1. Gheldolf, *loc. cit.*

de puissance à puissance, et tenir tête au roi de France lui-même. Il était donc naturel que l'importance du corps échevinal eût son reflet dans le palais municipal, et que celui-ci se proportionnât à la richesse et à la valeur de la population dont il devait abriter les chefs.

De là ces dimensions inusitées et cette superbe élégance qui frappaient les visiteurs d'étonnement, même à l'époque où Ypres n'avait point abdiqué sa splendeur.

Tous ceux, en effet, qui écrivent sur la vieille cité flamingante admirent sans réserves ce majestueux édifice. Les vieux chroniqueurs, les annalistes, les voyageurs, Marchantius, Hogenberg, Gramaye, Sanderus, lui prodiguent les plus sincères éloges. Le florentin Guicciardini est lui-même saisi d'un respectueux étonnement. « Il n'y a ville en tout ce pays, dit-il, qui aye une place plus ample, spacieuse, et digne d'admiration, que celle de Hyppre, eu esgard à la Halle au drap, qui est un très beau et fort ancien édifice. » Enfin, il n'est pas jusqu'aux poètes qui ne se mêlent à ce concert d'éloges, et de Vriendt, en chantant Ypres, s'écrie avec un lyrique enthousiasme :

..... Me laudat fertilis uber agri
Hallaque vel magnos digna decere Deos¹.

Il s'en faut toutefois que ce palais civique, digne, au dire du barde flamand, de convenir « aux grands dieux », ait conservé à l'intérieur l'apparat de richesse et de splendeur que semblent annoncer ses formes majestueuses et ses lignes augustes. On s'efforce depuis quelques années de lui rendre sa splendeur, mais c'est là une tâche singulièrement difficile et coûteuse qu'on a entreprise, et il se passera bien du temps encore, avant qu'on ait restitué à ce vieux sanctuaire communal, fondé par Baudouin de Constantinople, le lustre et la parure qu'il avait autrefois.

Une salle est déjà achevée. Je l'ai visitée : c'est la chambre échevinale (*schepencamer*). Elle est restaurée avec un goût parfait, et

1. Maximilien de Vriendt, *Urbes Flandriæ et Brabantiaæ*. Louvain, 1614.

qui donne bon espoir pour le reste. On travaille en ce moment à l'immense galerie de 130 mètres de long, qui tient tout le premier étage de l'édifice. Cette galerie, la plus longue peut-être qui soit dans le nord de l'Europe, est coupée en deux par le beffroi, qui forme au milieu une sorte de chambre voûtée. Tout le reste, qui est d'une hauteur étonnante, n'a d'autre plafond que la charpente du toit, pour laquelle on a dévalisé, à tout le moins, 100 hectares de forêts. Les dimensions de ces salles gigantesques sont telles que j'y ai vu, adossée à la muraille, la façade d'une de ces maisons de bois, comme la ville en possédait jadis un si grand nombre, et cette façade complète, avec ses trois étages et son pignon, semblait comme perdue dans cette immensité¹.

Au pied de ce magnifique édifice s'étend, je l'ai dit, une place énorme, « ample, spacieuse et digne d'admiration² », antique *forum* de la vieille commune, et aujourd'hui encore la plus vaste qui soit dans les deux Flandres. C'est là que jadis, aux grands jours, se réunissait le populaire, bourgeois et manants, accourant au son du tocsin, pour défendre leurs magistrats et au besoin, comme eût dit un autre bourgeois plus moderne, pour les combattre.

Dans ces instants dangereux, difficiles, où le sort de la ville, c'est-à-dire de la patrie, était en jeu, on voyait les artisans arriver en armes, les Serments prendre position, les Métiers se grouper sous leurs bannières respectives, puis, au commandement de leurs chefs, s'ébranler et se porter en bon ordre vers les portes ou vers les remparts.

C'est sur cette place immense, que se tenaient aussi les foires et les marchés, à portée de la Halle, dont tout le rez-de-chaussée était consacré à l'exposition des draperies. C'est là que s'arrêtaient les pro-

1. Une des curiosités de cette charpente, curiosité qu'on n'oublie jamais de faire remarquer aux visiteurs, c'est qu'il ne s'y trouve ni araignées ni toiles d'araignée. Déjà au XVI^e siècle cette particularité était célèbre, et Hogenberg, visitant la Halle, la nota sur ses tablettes dans le latin étrange qui était usité en ce temps-là.

2. Le P. Bousingault, *la Guide universelle*, déjà cité.

cessions, celle du *Tuindag* particulièrement, cérémonie à la fois religieuse et patriotique, qui puisait son origine dans un siège célèbre, vaillamment supporté, et dont nous aurons occasion de parler bientôt.

Dans cette procession, on portait à travers la ville la statue de *Notre-Dame de Tuin*, patronne et protectrice de la cité; puis, quand la statue, après avoir parcouru les rues et les carrefours, avait été replacée au-dessus de la porte du beffroi, alors les jeux et divertissements commençaient. On élevait des théâtres sur la place et l'on procédait à la représentation des « *Jeux d'histoires et de pastures* ». Ces représentations, grâce au concours des chambres de rhétorique, étaient renommées dans tout le pays. C'est sur cette grande et majestueuse place d'Ypres, qu'en 1422 Jacot Bloquiel et ses compagnons furent couronnés; c'est là que, trois ans plus tard, le *Pappe et les compagnons des Ghingans* vinrent jouer leurs fameuses moralités, et qu'on vit, en 1446, Nicaise Berelau, l'illustre *Prebstre et evesque des folz*, représenter pour la première fois ces « certaines ystoires et aultres jeux à personnaiges », qui devaient promptement acquérir une si grande célébrité.

Cet enthousiasme pour les jeux scéniques était du reste bien naturel. Ypres ne possédait-elle pas une des chambres de rhétorique les plus considérables qui fussent dans les Flandres, *alpha et omega*, dont la devise était : *Spiritus flat ubi vult* ? C'était ce qu'on nommait une « société mère », c'est-à-dire que les autres chambres avaient besoin de son approbation et de son patronage pour pouvoir exister. Elle était juge de leurs différends, nommait leurs « chefs-hommes », contresignait leurs règlements. Enfin, aux jours de grandes fêtes, elle les convoquait à des « esbattements sceniques », qui réunissaient quelquefois trente ou quarante chambres rivales, désireuses de conquérir les prix de la fête, les *lantjuweelen* comme on les appelait, les « joyaux du pays ». Ces jours-là, on les voyait arriver avec leur personnel en bon ordre, et leur matériel au complet. Toute la ville était sur pied pour



YPRES. — VUE GÉNÉRALE PRISE DES REMPARTS

assister à leur défilé, pour leur faire bon accueil, et Nicaise Berelau pouvait chanter à ses compagnons :

Là vous verrez des gens dix miles
Qui servent, par sales et par viles,
A vostre Roy le prince des folz¹.

Mais, malgré l'admiration non contenue qu'excitaient ces représentations burlesques ou religieuses, farces ou saints mystères, jamais la cohue n'était plus grande, ni la foule plus empressée et plus compacte que le jour de la « fête du Chat ». C'était à l'époque de la kermesse, pendant la seconde semaine du carnaval, et le mercredi de cette semaine, qu'avait lieu cette fête, étrange et bizarre s'il en fut, instituée, à ce qu'on prétendait, par Baudouin de Constantinople, et chargée de prouver à tous, habitants et étrangers, que les gens d'Ypres étaient de bons et honnêtes chrétiens.

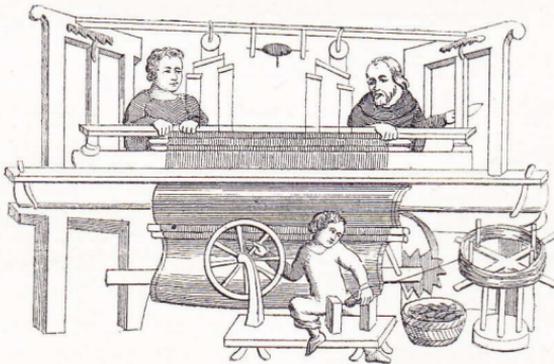
A croire les vieilles chroniques, en effet, les Yprois des premiers âges auraient été de fervents adorateurs des chats². Ils nourrissaient, assure-t-on, à l'égard de la gent féline, tout un monde de superstitions analogues à celles des Égyptiens du temps de Cambyse; et, pour attester qu'en bons catholiques ils avaient renoncé à leur idolâtrie, à ses pompes et à ses œuvres, le comte avait décidé qu'à chaque kermesse on immolerait deux ou trois de ces pauvres animaux. Donc, chaque année, du haut de son donjon féodal, il faisait lancer deux ou trois chats dans les airs. En 1261, le donjon fut démoli, mais la pieuse coutume, qui était devenue un spectacle fort goûté et très apprécié par les badauds, fut conservée avec soin. Le beffroi communal hérita des

1. Voir : Diegerick, *Annales du Comté flamand*, etc.; — Gouget, *Bibliothèque française*; — et un excellent article publié par M. de La Fons Millicoq, dans le *Messenger des sciences et arts* (1856).

2. Il y a là, probablement, une confusion dans le genre de celles qu'indique sir John Lubbock, dans son livre sur les *Origines de la civilisation* : « En essayant d'expliquer le culte rendu aux animaux, il faut nous rappeler qu'on leur emprunte souvent leur nom. Les enfants et les parents d'un homme appelé l'Ours, ou le Lion, font de ce nom un nom de tribu. La tribu respecte d'abord l'animal, et finit par l'adorer. » On sait que les *Carnes*, tribu germanique, ont longtemps occupé le pays; plus tard, les tribus *frangiques* vinrent prendre leur place. Là doit être l'origine de cette coutume extravagante.

privilèges du donjon, et cette curieuse immolation se perpétua jusqu'en 1817 où, pour la dernière fois, on vit un valet du bourreau en veste rouge et bonnet blanc, tout chamarré de rubans multicores, apparaître au sommet du beffroi, et vider dans les airs le sac qui renfermait les victimes.

Malheureusement le sang de ces infortunés matous ne fut pas le seul qui rougit le pavé de cette grande place d'Ypres. Les jours de rébellion, celui des magistrats la souilla en plus d'un endroit; et quand plus tard la ville domptée ouvrait ses portes à son suzerain vainqueur, des représailles terribles s'exerçaient sur cette même place. On a peine aujourd'hui à se faire une idée de ces hécatombes humaines. En 1358, Philippe de Valois fait massacrer, sur ce grand marché d'Ypres, près de cinq cents artisans. En outre, il bannit cinq cents drapiers et cinq cents foulons, à raison de leur rébellion contre le comte de Flandre. Or, à cette époque, où le droit de bourgeoisie jouait un rôle si considérable, le bannissement équivalait à la mort civile. Cinquante ans plus tard, « étant receu en la ville, Louis de Maele fit encore mourir du menu peuple environ sept cens, et print trois cens des plus riches, lesquelz il envoya prisonniers à Bruges ».



YPRES : TISSERANDS DE DRAP BLEU

D'après une miniature du *Livre des Tisserands* conservé aux archives d'Ypres.

HENRY HAVARD

LA

FLANDRE

A VOL D'OISEAU

ILLUSTRATIONS D'APRÈS NATURE

PAR

MAXIME LALANNE



PARIS

GEORGES DECAUX, ÉDITEUR

7, RUE DU CROISSANT, 7

1883

Tous droits réservés.